



**Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 ou 01 56 93 22 50 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Rencontre de FO ESR avec la Présidente de l'IRD le 23 novembre

Une délégation FO ESR a été reçue en audience par Valérie Verdier, PDG de l'IRD, en visioconférence le 23 novembre 2020. La Secrétaire générale, Isabelle Benoît, était également présente.

FO ESR a exposé son opposition à la loi de programmation de la recherche (LPR), notamment au financement sur projet et au rôle prépondérant donné par la loi à l'ANR.

Alors que les prises de position contre la LPR se multiplient, encore plus suite à l'ajout des deux amendements, l'un attaquant la qualification par le CNU, l'autre s'attaquant au droit à se mobiliser dans les universités, la présidente de l'IRD a défendu la LPR, en précisant que le poids de l'ANR n'est pas sans retour pour l'IRD.

La Présidente a d'ailleurs publié un texte indiquant son accord avec la LPR. FO ESR insiste sur la nécessité d'un dialogue avec le Conseil scientifique.

FO ESR, qui est opposé aux chaires juniors, a demandé à la Présidente si l'IRD projetait de mettre en place des chaires de directeurs de recherche juniors, la Présidente a répondu qu'elle a prévu de pouvoir embaucher des *tenure tracks* dans la limite des possibilités de l'IRD, au moins deux.

FO ESR, opposé de la même manière aux CDI de mission, a également demandé ce que compte faire l'IRD. Il nous a été répondu que ce n'était pas projeté en 2021 mais que le recours aux CDI de mission scientifique de durée longue, sur ressources propres, n'était pas exclu.

Télétravail

Concernant le télétravail hors situation exceptionnelle, la délégation FO ESR a demandé que le décret fonction publique de 2016 sur le télétravail soit appliqué, sans restriction, notamment la possibilité d'être en télétravail 3 jours par semaine.

La direction de l'IRD a répondu qu'il était pour l'instant étendu à 2 jours plus les jours flottants mais que ce sujet pourra être ré-ouvert. Elle a précisé que les demandes de télétravailleurs ont doublé.

FO ESR, qui est preneur de discussion à ce sujet, insiste par ailleurs sur le cadre du volontariat pour le télétravail, qui comme la direction l'a confirmé, n'est pas sans danger pour les personnels.

Avancement et promotion

FO ESR a rappelé son opposition à la loi de transformation de la fonction publique qui vide les CAP de l'essentiel de leurs prérogatives et qui empêche les représentants du personnel de vérifier l'égalité de traitement lors des campagnes de promotion. Concernant l'IRD, FO ESR demande quels sont les critères de constitution des comités régionaux et du comité national sur les promotions, qui a décidé de leur composition ?

La direction répond qu'il y a à minima 50 % de personnel IT et que la participation des directeurs a été limitée. Elle précise qu'il y a eu des échanges avec les organisations syndicales et que leurs compositions seront revues au bout de deux ans, la moitié des membres seront renouvelés.

La présidente précise que la composition de la commission nationale est sous sa responsabilité et celles des commissions régionales sont discutées avec les délégués régionaux, qui ont travaillé à la composition. Elle précise qu'elle a pris le temps de veiller aux équilibres.

FO ESR sera vigilant, le DR présidant la commission régionale, des dérives sont possibles.

Nouméa

FO ESR soulève deux problèmes. D'une part, l'accord d'établissement qui régit les contractuels locaux est dénoncé depuis 2014, la négociation annuelle obligatoire (NAO) de 2017 a échoué et la proposition de mise à jour du SNPREES-FO de 2018 a été refusée par la DRH de l'IRD qui n'a pas fait de contre-proposition depuis. D'autre part, concernant les fonctionnaires de la Nouvelle-Calédonie, la situation (convention d'affectation) est bloquée depuis 2007.

FO ESR demande un accord de principe de la direction de l'IRD pour que la DRH propose un calendrier de négociation à partir de 2021.

La Présidente répond qu'elle accorde énormément d'importance à l'outre mer. Elle indique que Frédéric Menard a été nommé conseiller scientifique pour l'OM et que les services RH sont mobilisés pour rédiger une note sur ces sujets. La présidente ne donne pas d'accord aujourd'hui sans avoir lu cette note.

Bondy

Concernant le site de Bondy, FO ESR estime que l'aspect société civile est mis en avant avec une certaine dérive et un oubli du scientifique. Un texte concernant le site de Bondy en faisait une description apocalyptique (« exode des UMRs ») qui est non seulement fausse mais néglige complètement la part importante de ce centre dans le Partenariat avec les Sud. Ce partenariat se concrétise par l'accueil de chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants, venant des tous les continents et de tous les domaines scientifique. FO ESR regrette que dans la communication institutionnelle cet aspect scientifique ait souvent été négligé mais on semble observer un changement avec un reportage récent sur le laboratoire Alysé.

FO ESR indique que le Centre est trop souvent vu par les autres instituts et structures à travers son immobilier et souhaite que ce site de Bondy soit présenté comme un outil principal de partenariat avec les pays du Sud et que cet aspect soit renforcé dans la dynamique 'science de la durabilité'.

La Présidente répond que cela lui va droit au coeur, elle met en avant les sciences de la durabilité, qui n'est pas une nouvelle science, c'est une science qui travaille sur des sujets concrets. Elle estime qu'il y a un travail à faire sur ce qu'on veut avec la société civile, qu'on co-construise ensemble.

La Présidente précise que l'immobilier appartient à l'État, pas à l'IRD.

La délégation FO ESR a ensuite présenté deux cas individuels à la direction de l'IRD.